

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi treize octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Gérard THEVENON, Alexandre BOTELLA, Francis PETRICIG, Danièle SANTESTEBAN.

Etaient excusés : Martine GAUTHERON (Pouvoir à M. FIORINI), Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à M. MONTELLANICO), Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Michel JEANNOT (pouvoir à Mme CHABERT), Olivier SUSINI (pouvoir à M. PETRICIG).

Objet : Participation financière des Communes Membres

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le premier forum intercommunal des associations s'est déroulé avec succès le 4 septembre dernier.

Il explique que les dépenses de fonctionnement liées à cet évènement n'avaient pas été prévues au budget primitif du syndicat, car il n'était pas certain, à cause de la situation sanitaire, que le forum puisse avoir lieu.

Il informe les membres que le coût du forum est de 21 500 €. Cette somme devra être prise en charge par les deux communes soit 10 750 € chacune.

Vu l'avis favorable de la commission finance en date du 1^{er} octobre 2021.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **FIXE** une participation complémentaire des Communes de Saint Laurent de Mure et Saint Bonnet de Mure pour 2021 à 10 750 € chacune,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget du SIM.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 13 octobre 2021

Le Président

Henri MONTELLANICO

